



« Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt »

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX
DE L'UNION EUROPÉENNE
Article 24-3 - Droits de l'enfant.

Liste : Défendre les enfants

Pour être candidat, c'est très simple et rapide

Il faut fournir éléments :

1 - La **charte de la liste signée** (ci-jointe)

2 - Le **formulaire Cerfa** (ci-joint) :

Nom de la liste : « Défendre les enfants »
Étiquette : « Sans »
Bloc 2 : Numéro CSP Il est indiqué dans les deux dernières pages du CERFA
Bloc 2: Étiquette politique : « Sans »
Bloc 4, Confie à : « Gaël COSTE-MEUNIER »
Mention manuscrite : Bien reporter la mention indiquée sur le CERFA avant de signer à savoir : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par Gaël COSTE-MEUNIER* »

son nom, prénom(s), sexe, date et lieu de naissance, nationalité, domicile, profession (intitulé de la profession, ainsi que la catégorie socioprofessionnelle correspondante en se référant à l'annexe 7) ;

le nom qu'il souhaite voir figurer sur le bulletin de vote. Le candidat est libre du choix de ce nom ;

son étiquette politique : le candidat est libre du choix de son étiquette politique qui reflète ses orientations politiques. Ainsi, il peut déclarer s'il le souhaite une étiquette différente de celle de la liste dans laquelle il se présente. Il peut également choisir de se déclarer « sans étiquette ». Si le candidat choisit de ne pas remplir cette rubrique, il sera considéré comme étant « sans étiquette ».

la mention manuscrite : De plus, après sa signature manuscrite, chaque candidat appose sur sa déclaration la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par (indication des nom et prénoms du candidat tête de liste)* ». Il s'agit d'une obligation introduite par l'article 8 de la loi n° 2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections afin de s'assurer du consentement de chaque candidat.

NB : Une déclaration de candidature scannée ou photocopiee¹³ ou sur laquelle la signature est scannée ou photocopiee n'est pas recevable. Tout formulaire « Cerfa » incomplet ne sera pas accepté.

3 - Un justificatif d'identité : **CNI ou passeport**

- 4 - Les documents de nature à prouver que vous remplissez les conditions pour être électeur :
- a. Si votre CNI ou votre passeport est en cours de validité :
 - **un bulletin n°3 du casier judiciaire** délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.
 - b. Si votre CNI ou votre passeport a expiré et n'est donc plus valide :
 - Une attestation d'inscription sur les listes électorales à retirer en mairie en plus du bulletin n°3 du casier judiciaire

Pour obtenir votre extrait de casier judiciaire c'est ici : [l'obtenir ici en 5 mn](#), davantage que 5mn pour les binationaux du fait des vérifications avec le deuxième pays.

Envoyer ton dossier à :

DDPE
7 rue Philéas Fogg
44300 NANTES

Voilà, c'est fait, Merci pour ton engagement !

Gaël COSTE-MEUNIER
Tête de liste Défendre les enfants
Président de l'association Droits Du Parent et de l'Enfant

Cette liste a pour objectif de demander au niveau européen :

▪ La garantie réelle et effective que soit maintenu les liens des enfants avec leurs deux parents dans tous les cas où aucun élément tangible ne permet de révéler d'éventuels problèmes chez chacun . On ne demande pas à un enfant s'il veut voir son père ou sa mère, ce qui le place en situation de conflit de loyauté. Non, on fait en sorte que l'enfant n'ait pas à choisir et qu'il voit ses deux parents, librement, hors la présence de l'autre et durant un temps égal.

▪ La mise en place d'une réelle coordination entre États Européens pour que les enfants binationaux puissent, dans les faits, connaître leurs deux pays et leurs deux familles parentales.

▪ La modification de la règle des affaires familiales soit binationaux, constitue une toutes les procédures dans remplacement de cette règle l'enfant, c'est à dire où s'e

▪ La résidence alterné dans pas été établi par la preuve

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

- Soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature.
- Soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.
- Soit un certificat de nationalité, le passeport ou la carte nationale d'identité en cours de validité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois**.

À noter : si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration écrite précisant :

- sa nationalité et son adresse sur le territoire de la République;
- le cas échéant, la collectivité locale ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle il est ou a été inscrit en dernier lieu dans l'État dont il est ressortissant;
- qu'il n'est pas privé du droit de vote dans cet État;
- qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France.

Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une **liste électorale complémentaire**.

Les documents suivants sont à envoyer
dépôt de la liste.

Notez que tous les dossiers doivent être
documents originaux remplis de manière
poste à :

Droits du parent et de l'enfant

7, rue Philéas FOGG
44300 NANTES

Si votre dossier est incomplet nous serons
nouveau pour l'envoi des pièces manquantes
désagrément, merci de bien vérifier votre
document et bon remplissage des documents